



## Aide financière pour l'achat de couches et de produits d'hygiène durables

### 1. OBJECTIF

La municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan a adopté le 4 mai 2020 une politique d'aide financière pour l'acquisition de couches et de produits d'hygiène durables afin de promouvoir les initiatives qui visent à réduire l'enfouissement des matières résiduelles.

- 1.1 Encourager les jeunes familles à utiliser les couches lavables afin d'éviter l'enfouissement d'environ 6000 couches jetables par enfant tout en étant une solution économique.
- 1.2 Encourager les individus à utiliser des produits hygiéniques lavables. Une femme utilise en moyenne entre 10 000 et 15 000 tampons ou serviettes hygiéniques au cours de sa vie.

### 2. MODALITÉS

Couches lavables neuves, couches lavables pour piscine neuves, culottes d'apprentissage neuves lavables.	Remboursement de 50% de la valeur des couches jusqu'à concurrence de 100\$ (incluant les taxes).
Couches lavables usagées, couches lavables pour piscine usagées, culottes d'apprentissage lavables usagées.	Remboursement de 50% de la valeur des couches jusqu'à concurrence de 50\$.
Couches lavables pour adultes Coupes menstruelles Culottes absorbantes lavables pour adultes Serviettes hygiéniques lavables Protège-dessous lavables	Remboursement de 50% de la valeur jusqu'à concurrence de 50\$ (incluant les taxes).

### 3. REMBOURSEMENT

#### 3.1 Couches :

Un seul remboursement applicable par enfant.

#### 3.2 Produits d'hygiène durable :

Un seul remboursement applicable par personne. Les achats faits à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont admissibles à l'aide financière. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, les requérants devront faire la demande de remboursement dans les six mois suivant l'achat de produits d'hygiène lavables.



## Formulaire d'inscription

### Identification du requérant :

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Adresse courriel :	Numéro de téléphone :
➤ Si la demande est pour un enfant, veuillez compléter la partie suivante :	
Nom de l'enfant :	Prénom de l'enfant :
Date de naissance :	

### Conditions d'admissibilité et documents à remettre :

Les achats faits à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont admissibles à l'aide financière. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, les requérants devront faire la demande de remboursement dans les six mois suivant l'achat des couches lavables.

- Être résident de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et fournir une preuve de résidence.
- Avoir acheté des couches lavables et/ou des produits d'hygiène durables neufs ou usagés.
- Remettre à la municipalité une copie de la ou des factures ou des reçus d'achats sur lesquels sont indiqués le nom de l'entreprise ou de la personne qui a effectué la vente, la date d'achat et le nombre de couches achetées.
- Remettre à la municipalité le formulaire complété.

### Contrat d'engagement

- Je m'engage à utiliser les couches lavables et/ou les produits d'hygiène durables afin de réduire l'enfouissement de déchets.

---

Signature du requérant

---

date

Faire parvenir par courriel : [municipalite@stegenevieve.ca](mailto:municipalite@stegenevieve.ca) ou par courrier : 30 rue St-Charles  
Ste-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0

Adopté le 4 mai 2020